

Le 23 mai 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mai 2022

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE

**Absents :**

Mme Maryline MARESCAL, Mme Fabienne MEYNAND, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Bruno VILLEMAGNE.

**Procurations :**

Mme Maryline MARESCAL à M. Hervé JAVELLE, Mme Fabienne MEYNAND à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Patrick BOUCHET, Mme Karine BREURE à M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE.

**Secrétaire :** Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

**OBJET : Convention de groupement de commande pour la réalisation du diagnostic territorial préalable à la mise en place d'une convention territoriale globale (CTG)**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la CAF de la Loire et la commune de La Fouillouse arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Le CEJ sera remplacé par une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de La Loire sur un périmètre élargi à plusieurs communes.

A ce stade le périmètre envisagé comprend les communes d'Andrézieux-Bouthéon, Chambœuf, Fontanes, La Fouillouse, La Gimond, Marcenod, Saint-Bonnet les Oules, Saint-Christo en Jarez, Saint-Galmier et Saint-Héand.

Cette CTG est précédée d'un diagnostic de territoire, ayant pour objectif la définition d'un projet social de territoire. Elle devra tenir compte de l'ensemble des problématiques en associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc...). Un des enjeux du diagnostic est de conserver la dynamique infra-territoriale qui s'est constituée au fil des ans et de définir les actions adaptées à ces sous-périmètres.

Afin de pouvoir réaliser ce diagnostic à l'échelon supra communal, un groupement de commande est constitué entre les dix communes dont le coordonnateur est la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.

A ce titre elle pilotera la procédure de mise en concurrence et d'attribution du marché visant à confier la mission de diagnostic à un prestataire extérieur ; ainsi que l'exécution du marché pour le compte de tous les membres.

Chaque membre du groupement participera au financement de cette étude au prorata du nombre d'habitants, après déduction de la participation financière de la CAF de la Loire versée à la ville d'Andrézieux-Bouthéon au titre de la réalisation de ce diagnostic.

Une convention précisant les conditions de fonctionnement du groupement de commande a été formalisée.

*Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité*

- ✚ **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes et l'adoption de la convention constitutive du groupement désignant la Ville d'Andrézieux-Bouthéon comme le coordonnateur ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tous les actes qui y sont rattachés.
- ✚ **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à La Fouillouse, le 25 mai 2022

Le Maire,  
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20220607-34-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Publication : 07/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

